



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin
d'information n°4

avril 2021



Éditorial du préfet de la Moselle



En ce mois d'avril 2021 la Moselle, comme toute la France, fait face à une situation sanitaire difficile, marquée par une forte accélération de la propagation du virus. En réponse, le gouvernement a mis en place des mesures de restriction renforcées sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le 3 avril et pour une durée de 4 semaines.

Dans ce contexte, les services de l'État en Moselle restent massivement mobilisés pour soutenir l'activité économique de notre département, grâce à deux principaux leviers : d'une part le soutien aux entreprises en difficulté et l'accompagnement à la mise en œuvre des mesures de relance de notre économie locale d'autre part.

Ce quatrième bulletin a vocation à informer les entreprises non seulement sur les aides que l'État met à leur disposition pour soutenir leur activité, mais aussi sur les nouvelles mesures développées dans le cadre du plan de relance pour bâtir la Moselle de 2030.

Laurent Touvet

Les mesures de soutien aux entreprises

→ Afin de répondre aux difficultés des entreprises frappées par les conséquences économiques de la crise sanitaire de la COVID-19, des aides ont été mises en place par le gouvernement depuis le printemps 2020. Voici quelques chiffres pour la Moselle :

- **l'activité partielle** (16 453 demandes représentant plus de 168 000 salariés, soit 69% des effectifs salariés du département) et **l'activité partielle de longue durée** (une quinzaine d'accords validés) ;
- **le fonds de solidarité** (19 069 demandes ont reçu une réponse favorable pour 155,56 M€ d'aide, soit une aide moyenne de 8 157 €) ;
- **les prêts garantis par l'État** (7 015 entreprises bénéficiaires, pour 1,157 Md€ de prêts, dont 88,47 % accordés à des TPE) ;
- **les reports de charges sociales** (112,9 M€ de reports de cotisations sociales depuis mars, soit un taux d'impayés de 5,6%).

→ Face à l'épidémie, les ministères économiques et financiers continuent à mettre en place des mesures immédiates et inédites de soutien aux entreprises. Retrouvez ci-après les dernières **actualités**, susceptibles de vous intéresser directement.

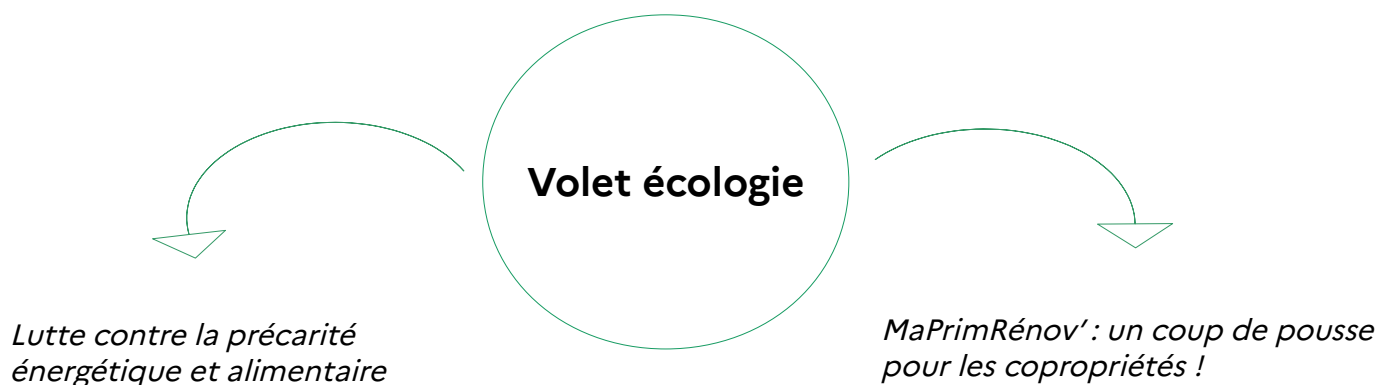
- **Depuis le 31 mars 2021, un nouveau plafond de prise en charge des coûts fixes pour les TPE/PME** fermées administrativement ou appartenant aux secteurs du « plan tourisme » → Les aides couvrent 70 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés, **dans la limite de 10 millions d'euros sur l'année 2021.** → [En savoir plus.](#)



- **Soutien aux commerces : un nouveau dispositif mis en place pour compenser les stocks invendus.** Cette aide concerne les commerces de 4 secteurs particuliers : habillement, chaussure, sport et maroquinerie, qu'ils soient fermés ou non, et qui ont pu accumuler des niveaux de stocks plus importants que l'an passé sans réelle possibilité pour certains de les écouler, en raison de la **nature saisonnière** des produits. Afin de remédier à cette situation, une **aide forfaitaire représentant 80 % du montant de l'aide touchée au titre du fonds de solidarité de novembre 2020** peut être mobilisée, de l'ordre de **6 000 €** en moyenne par commerce. → [En savoir plus](#).

De nouvelles mesures France-Relance pour les particuliers et les collectivités

En parallèle, de nouvelles mesures France-Relance viennent s'ajouter au soutien des entreprises en difficulté, afin de redresser durablement notre économie :



→ MaPrimRénov' : un fort engouement en Moselle

Pour rappel, ce dispositif est accessible depuis le 1^{er} janvier 2021 aux propriétaires, quel que soit leur niveau de ressources, ainsi qu'à **toutes les copropriétés, pour les travaux engagés sur les parties collectives**. Ce dispositif connaît un fort engouement en Moselle, toutes catégories confondues : entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021, **2 083 dossiers ont été engagés** (à comparer aux 3 014 dossiers engagés sur l'ensemble de l'année 2020), **7,16 M€ d'aides ont été engagés**, correspondant à **26,34 M€ de travaux, le montant des paiements effectués s'élevant pour sa part à 1,085 M€**. Ce mouvement devrait encore s'intensifier puisque le dispositif sera ouvert aux propriétaires bailleurs pour financer des travaux en parties privatives dès le 1^{er} juillet prochain.

→ Lutte contre la précarité énergétique : le dispositif « chèque énergie »

Pour la quatrième année consécutive, le gouvernement accompagne concrètement les ménages les plus modestes et lutte contre la précarité énergétique. Le « chèque énergie » est une aide de l'État attribuée aux mosellans modestes, pour couvrir une partie des factures énergétiques de leur logement ou de leurs travaux de rénovation énergétique. Grâce à l'élargissement des bénéficiaires du chèque aux résidents d'EHPAD, ce sont plus de 5,8 millions de ménages en France qui bénéficieront cette année de ce chèque, d'un montant moyen estimé à 150 euros.

→ Permettre à chaque enfant de bénéficier d'une alimentation saine et locale

Le dispositif "plan de soutien aux cantines scolaires" est toujours ouvert ! Les communes qui ont la charge d'un service de restauration scolaire destiné aux élèves des écoles et classes élémentaires et maternelles et qui sont éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale et leur EPCI peuvent encore candidater, jusqu'au **31/10/21** (date indicative qui pourrait être avancée selon le rythme de consommation des crédits) → candidatez [ici](#) sur le site de l'ASP.



Un coup de pouce pour la numérisation des TPE-PME !

Des prêts participatifs et obligations Relance !

→ La numérisation des TPE et PME mosellanes

Un nombre important de TPE/PME a fait l'expérience pendant la crise d'un manque de maîtrise du numérique ou d'un déficit d'agilité pour maintenir leur activité à distance ou l'adapter, compte-tenu de l'obligation de distanciation sociale.

Pour soutenir les enjeux du numérique et permettre aux entreprises de passer à l'action, l'État a mis en place un **second appel à projet**, depuis le 26/03 jusqu'au **30/04/21**, afin de mettre en œuvre un programme d'accompagnement collectif en matière de transformation numérique.

→ [Accédez ici au cahier des charges de l'appel à projets et au dossier de candidature](#) !

Ne manquez aucun appel à projet grâce à l'agenda, disponible ici !

Rappel : cet **agenda vous permet de suivre les appels à projets** (dates d'ouverture et de fermeture, etc...). Chaque appel à projets (AAP) est relié à la mesure du plan de relance dans laquelle il s'inscrit, par l'intermédiaire d'un lien cliquable. Vous aurez aussi accès aux liens vous permettant de télécharger le cahier des charges et de vous inscrire.

Les données de cet agenda sont régulièrement actualisées .

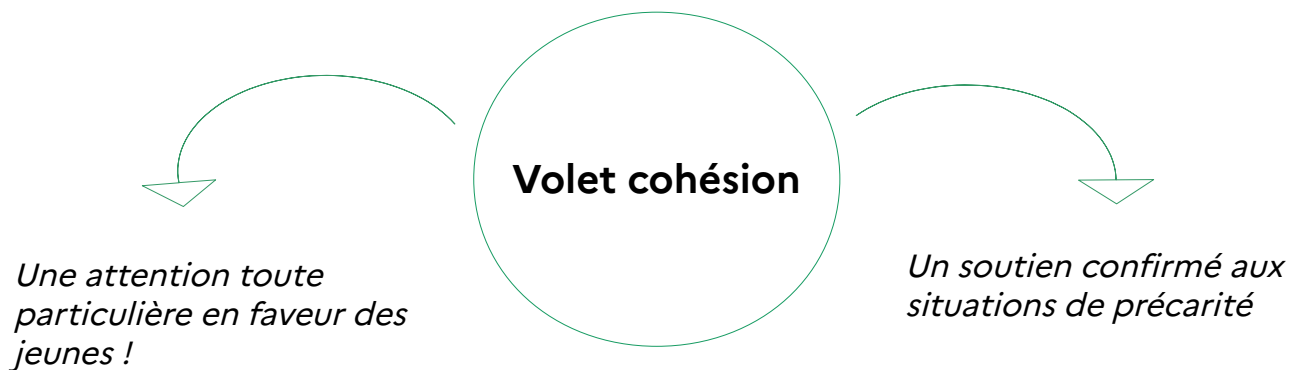
→ L'instauration de prêts participatifs et d'obligations Relance accessibles jusqu'au **30 juin 2022**

L'État offre la possibilité aux entreprises de redémarrer vite et fort grâce à l'investissement. Le soutien de l'État prend la forme d'une garantie apportée aux investisseurs qui financent des prêts participatifs ou des obligations Relance. Cette mobilisation, jusqu'à 20 milliards d'euros de financement privé, représente une opération inédite qui propose 2 choix aux entreprises :

→ les prêts participatifs, attribués par les réseaux bancaires à partir de **début avril 2021**, offriront un **différé d'investissement de 4 ans et une maturité de 8 ans** ;

→ les obligations subordonnées, proposées par des sociétés de gestion, seront à **rembourser en une seule fois, au bout de 8 ans**.

Ces dispositifs, qui offrent une grande liberté aux entreprises, répondent aux besoins des PME et ETI souhaitant innover, investir et se développer.



→ **Une mobilisation massive pour les jeunes**

- **Chaque jeune pourra être accompagné grâce au lancement de 150 000 parcours emploi-compétence (PEC)** : dans le contexte de la crise sanitaire, l'insertion des jeunes par l'emploi reste notre priorité de chaque instant. C'est ainsi que 1 217 PEC seront déployés cette année en Moselle, à la seule intention des jeunes de moins de 26 ans. Un PEC est un contrat destiné aux personnes éloignées de l'emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Grâce à ce dispositif, les employeurs du secteur non marchand pourront percevoir une aide en contrepartie d'un parcours d'accompagnement :
 - 80 % du SMIC brut pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale,
 - 65 % du SMIC brut pour les jeunes de moins de 26 ans ou les travailleurs handicapés de moins de 31 ans.
- **Le plan « 1 jeune 1 solution », complété par « 1 jeune 1 mentor » depuis début avril** : ce dispositif est destiné à faire monter en puissance le mentorat entre un jeune et un adulte dès le collège et à favoriser l'égalité des chances. Une enveloppe nationale de 30 millions d'euros est attribuée à ce dispositif en 2021, qui s'ajoute aux financements déjà existants. Dans ce contexte, un premier AAP a été lancé le 26/03 à destination des structures d'intérêt général, pour accélérer le développement du mentorat en France. Une première relève aura lieu le 19 avril, mais d'autres AAP seront ouverts dans les prochains mois pour répondre à ce besoin. Doté de 16 millions d'euros, il permettra aux associations de se déployer rapidement sur les territoires. → [En savoir plus](#).
- En parallèle, la **plateforme « 1 jeune 1 solution »** continue de s'étoffer : multiplication des publications d'offres de stage et instauration d'un stimulateur d'aide, afin d'orienter plus facilement les jeunes et leurs employeurs potentiels dans la palette des mesures existantes.
- **Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « FONJEP JEUNES 2021 dans la région Grand Est »** jusqu'au **26/04/21**, qui s'inscrit dans le dispositif « 1 jeune 1 solution », pour les jeunes de 18 à 30 ans. Il répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative. → [En savoir plus](#) !

→ **Un soutien plus poussé aux situations de précarité : prolongation des contrats doctoraux, postdoctoraux, les contrats des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et CDD impactés par la crise**

Ces types de contrats ont été fortement impactés par la crise sanitaire en raison de leurs activités contractuellement limitées dans le temps. Afin de réduire cet impact et de revaloriser les doctorats et les métiers de la recherche, le prolongement de ces contrats est autorisé jusqu'au 31 décembre 2021, pour la période 2020-2023.

Zoom : le témoignage des lauréats et une aide plus poussée aux TPE – PME mosellanes

Certains lauréats mosellans sont prêts à venir à votre contact afin de partager avec vous les astuces qui leur ont permis de bénéficier des aides France Relance. De nombreux témoignages seront publiés sur le site Internet de la préfecture par le biais de "**fiches lauréats**", pour que vous puissiez en prendre connaissance et solliciter, si vous le souhaitez, le soutien de ces lauréats.

→ Le témoignage de lauréats

« La constitution du dossier est ardue. Mais, au regard de l'aide obtenue, cela en vaut vraiment la peine. N'hésitez pas ! » Les bronzes d'industrie

« Faites vous aider par votre comptable pour la partie chiffrée de votre candidature. Attention : l'aide ne doit pas déclencher le projet, c'est le projet qui doit déclencher le recours à l'aide ! » Cimulec

« Il faut y aller ! Simplement, la demande d'aide doit s'intégrer dans la stratégie de l'entreprise. » Alizé Group

« Ce n'est pas l'Everest à gravir... simplement le ballon d'Alsace. C'est faisable et le jeu en vaut la chandelle. Surtout, il y a du répondant du côté de l'administration. » Thyssenkrupp Presta France SAS

« L'existence d'un réseau collaboratif est primordial. Plus le réseau est conséquent et opérationnel, plus les entreprises seront aidées, et plus cela sera efficace. »

Laboratoire Juva productions

→ La réponse : la création du réseau des développeurs de la relance

Fort de ces témoignages, les services de l'État ont décidé d'accompagner les entreprises mosellanes qui hésiteraient à candidater à des projets France Relance. C'est l'objectif du réseau des développeurs France Relance en Moselle, qui s'organisent autour de deux axes :

- la **prospection** : les structures partenaires (notamment les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les agences de développement économique et les chargés de développement économique des EPCI volontaires) prospectent dès à présent leurs réseaux afin de repérer les entreprises qui pourraient bénéficier de France Relance ;
- l'**aide au montage de dossier** : au plus près des chefs d'entreprise, cette aide peut aller jusqu'à la saisie informatique du dossier de demande de subvention.



Ce réseau, créé en mars 2021, est en pleine croissance : grâce aux partenaires mobilisés, les TPE et PME de la Moselle encore hésitantes peuvent être accompagnées jusqu'à la saisie informatique du dossier. → [En savoir plus !](#)

Emparez-vous de cette réelle opportunité mosellane !

Liens utiles

- nous contacter pref-francerelance@moselle.gouv.fr
- [la page France Relance en Moselle](#)
- [accéder aux mesures France Relance](#)
- [le guide France Relance à destination des maires](#)
- [le guide France Relance à destination des TPE et PME](#)

Préfecture de la Moselle
9 place de la préfecture
BP 7 1014
57034 METZ CEDEX
03 87 34 78 34
www.moselle.gouv.fr



@prefet57



@prefetmoselle

